L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 31 OCTOBRE 1848.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE. No 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 31 OCTOBRE 1848.

CANDIDATS WHIGS.

POUR PRESIDENT:

ZACHARY TAYLOR, DE LA LOUISIANE.

POUR VICE-PRESIDENT:

MILLARD FILLMORE, DE NEW-YORK.

Ticket Electoral:

Premier district ... JACQUES TOUTANT
Second district ... J. P. BENJAMIN.
Troisième district ... MANUEL J. GARCIA.
Quatrième district ... C. ADAMS, Jr.
Cinquième district ... JOHN MOORE.
Sixième district ... JAS. G. CAMPBELL.

Mes vœux sont pour le pays, pour le pays tout entier.—Je désire ardemment et sincèrement que l'homme, quel qu'il soit, qui sera placé à la tête de la Nation, puisse, par une fidèle adhésion à la Constitution, nous rendre heureux à l'intérieur et nous assurer le respect des peuples. Z. TAYLOR.

Je désavoue à jamais, et de la manière la plus formelle, toute pensée de mettre en question les droits de propriété des citoyens du Sud. MILLARD FILLMORE.

Le Club central Rough and Ready publie dans notre partie anglaise un manifeste en réponse aux explications données par le Comité démocratique sur les déplorables désordres de samedi soir.

MEETING SUR LA PLACE DU CIRQUE.

Nous rappelons aux Tayloristes que les Fillmore Rangers et les autres Clubs de la ville se réunissent CE SOIR en meeting sur la Place du Cirque ou Place Congo, dans le 3ème district de la 1ère Municipalité. Une magnifique bannière sera présentée aux RANGERS au nom des Dames de la Nouvelle-Orléans.

On espère que tous les Tayloristes seront exacts au rendez-vous.

A ce soir!

LE CORPS DE RÉSERVE.

L'organisation DU CORPS DE RESERVE Tayloriste a eu lieu dimanche soir au coin des rues de la Douane et des Remparts.

Les officiers suivans ont été dûment élus:

M. Eugène Pavanet, *Président.*
M. Vernon [illegible], *Vice-Président.*
M. Edmond Davis, *Secrétaire.*

Le meeting [illegible] par plusieurs orateurs. Une convention [illegible] aura lieu ce soir. Tous ceux [illegible] favorables à la cause de Taylor sont invités à y assister.

E. Pavanet, Président.
E. Davis, secrétaire.

La Toussaint.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs [illegible] Cazadores et les *Voluntarios Catalanes*. Ces deux Compagnies, fidèles à la double pensée [illegible] et de charité, iront [illegible] demain, jour de la Toussaint, au nouveau cimetière, rue St-Louis, [illegible] une quête au profit de l'Asile des Orphelins de la Nouvelle-Orléans.

LE VETO.

[illegible]

Le veto est un pouvoir conservateur qui, encore une fois, ne doit être exercé que dans des circonstances exceptionnelles. L'abus de ce pouvoir nous fera rétrograder vers un gouvernement unitaire, vers le gouvernement d'un seul homme, tranchons le mot, vers la monarchie.

C'était l'opinion de Franklin. Ce grand homme d'Etat s'est prononcé au sein de la Convention contre le veto *absolu*, comme l'entendent aujourd'hui nos adversaires.

"Je regrette [illegible] de me trouver d'une opinion différente de celle de mon collègue pour lequel je professe la plus grande estime [illegible]

"Le premier homme mis au gouvernail de l'Etat sera un bon pilote. Personne ne sait ce qui viendra ensuite. Le pouvoir exécutif grandira dans ce pays, comme partout ailleurs, jusqu'à ce que cela finisse par une monarchie."

Voici comment M. Clayton s'exprime au sujet de la question du veto dans le célèbre discours qu'il a prononcé il y a quelques mois au Congrès:

"Sur neuf orateurs qui ont pris part au débat au sein de la Convention qui a rédigé la Constitution des Etats-Unis, six ont été d'opinion que l'adoption du veto absolu introduirait dans nos institutions un principe monarchique; [illegible] Franklin, Mason, Sherman, Bedford, [illegible] Quel est le parti qui soutient ce veto absolu? C'est le parti qui s'arroge le nom de Démocrate. [illegible]

"Ce serait [illegible] précieux, [illegible] Cette prérogative de l'Exécutif s'exerce en toute liberté, tandis que ses défenseurs se sont retournés contre le peuple dont ils attaquent les droits, ainsi que ceux de la branche populaire du gouvernement. Le pouvoir de la couronne s'est agrandi; tous les jours il s'agrandit, il faut le diminuer. Devant ce pouvoir, le peuple a vu disparaître le droit d'amender ses ports d'entrée; un nouveau système de circulation lui a été imposé, en dépit de ses convictions, et le Congrès s'est vu retirer même le droit de payer à un citoyen américain une réclamation particulière. Je veux parler des réclamations fondées sur les spoliations commises par les Français au préjudice de notre commerce, avant 1800, et dont la liquidation a été ordonnancée par l'action du Congrès, il y a deux ans. Ce bill, que le Président a frappé de nullité, il n'en a jamais compris les principes; il ne lui a pas même fait l'honneur de l'étudier, quoique le Congrès ne l'ait adopté qu'après l'avoir discuté à diverses reprises, pendant un espace de près de cinquante années. Le gouvernement a cessé d'être le gouvernement du peuple;........

....Lorsque vous venez me parler de principes whigs, de tarif, de circulation, d'améliorations intérieures et d'économie dans les dépenses publiques, je vous le dis, quoique je sois whig, que je l'aie toujours été et que je pense mourir whig, je soutiens qu'en comparaison du grand principe dont l'existence est intéressée dans la lutte entre Lewis Cass et Zachary Taylor, les autres principes de tous les partis qui ont jamais existé au sein de l'Union perdent leur importance et se réduisent à rien. Par l'élection du général Taylor, nous sommes appelés à rétablir dans son intégrité le droit de l'homme à se gouverner lui-même, et le droit du peuple à faire les lois, par l'organe de ses représentans au Congrès. Nous sommes appelés à prononcer que le Président des Etats-Unis n'a pas le droit de prendre la position d'un législateur, et lorsque viendra le moment où ce droit lui sera reconnu, dès ce jour le caractère républicain de notre gouvernement aura complètement cessé d'exister. On pourra lui donner le nom que l'on voudra; on pourra appeler l'homme placé à la tête du gouvernement Président, ainsi que Bonaparte fut d'abord appelé Premier Consul et ensuite Empereur de la République française, mais de fait la république aura cessé d'exister. Ce sera une monarchie;—une monarchie, sous la forme la plus mauvaise que cette espèce de gouvernement puisse revêtir, une monarchie élective.

Voilà, a ajouté M. Clayton, le principe par lequel je combattrai dans la campagne présidentielle.

"Je soutiendrai le général Taylor comme le représentant du droit de l'homme à se gouverner. Je le soutiendrai parce qu'il s'est proclamé ouvertement et sans arrière-pensée, à la face du pays, le champion de ce grand principe, que la majorité doit gouverner."

On nous accuse de manquer de principes: mais on ignore donc que nous défendons le principe sacré qui forme l'essence d'un gouvernement républicain. La suprématie du peuple: voilà ce que nous voulons. Nos adversaires, malgré le nom dont ils ont décoré leur parti, combattent cet axiome fondamental des sociétés démocratiques. Ce sont eux qui ont introduit la règle des deux tiers dans les Conventions et qui par là ont porté atteinte à ce principe sauveur que la majorité doit gouverner.

Toutes les questions secondaires s'effacent devant celle que nous venons de discuter. Les partisans de M. Cass s'efforcent de concentrer tous les pouvoirs entre les mains d'un seul homme, en lui confiant l'exercice *illimité* du veto; les amis politiques du général Taylor veulent, au contraire, diminuer le pouvoir du président et augmenter celui du peuple en enjoignant au chef de l'Union de n'opposer sa volonté à celle du Congrès que dans des *circonstances exceptionnelles*. Nous ne nous prononçons pas contre le veto, qu'on s'en souvienne, mais nous protestons contre l'abus qu'en ont fait les présidents; nous cherchons à raffermir le gouvernement dans la véritable voie de la démocratie en disant au chef du pouvoir exécutif: Vous n'avez pas le droit d'annuler, *selon votre bon plaisir*, la volonté du peuple exprimée par l'organe du Congrès.

Voilà le principe qui domine tous les autres dans la lutte actuelle et que personnifie le général Taylor. Nous espérons qu'il triomphera à l'élection du 7 novembre.

Les calculs électoraux.—Il y a quelque temps le *New York Tribune* a publié un tableau des voix électorales qu'obtiendront selon toute probabilité M. Cass et le général Taylor. M. Greely, l'éditeur de la *Tribune*, n'a donné son adhésion au choix de la Convention de Philadelphie que très récemment, et il avoue qu'il ne s'y est décidé que pour ne pas rester en dehors [illegible] M. Greely est abolitioniste, on conçoit qu'il ait longtemps hésité avant d'accepter notre ticket. Si M. Cass et M. Van Buren n'étaient pas si fortement locofocos, la *Tribune* eut probablement soutenu l'un ou l'autre de ces candidats; l'élu de la Convention de Buffalo et l'élu de la Convention de Baltimore partagent les sentimens de M. Greely sur la question de l'esclavage. Eh bien! malgré toutes ses préventions, M. Greely, dont on connaît la perspicacité et dont les prévisions électorales sont d'ordinaire si exactes, a déclaré qu'à en juger d'après l'état actuel des choses et la physionomie des partis, le général Taylor doit infailliblement obtenir une majorité des voix électorales; il lui en accorde 153.

Le Richmond Times vient de son côté de hasarder un autre calcul qui ne modifie pas essentiellement celui de la *Tribune*, car le résultat en définitive restera le même. Comme ce dernier journal, il accorde 153 voix électorales à Taylor, mais au lieu d'abandonner les autres Etats à Cass il signale plusieurs d'entre eux comme douteux. La *Tribune* accorde la Georgie à Cass, et le *Times* le range parmi les Etats qui voteront *à peu près* sûrement pour Taylor. Nous l'accorderions sans hésiter au général Taylor. Quant à l'Alabama et à la Virginie que le *Times* considère comme douteux, nous les abandonnerions à nos adversaires. Nous croyons que Taylor obtiendra certainement 163 voix électorales; il peut en recevoir davantage, mais nous basons nos calculs sur des certitudes. La question du *Free Soil* peut nous perdre dans l'Ohio, mais elle nous assurera le vote de la Pennsylvanie et améliorera nos chances dans l'Iowa, le Wisconsin et le Michigan.

DEPECHE TELEGRAPHIQUE
TRANSMISE A L'ABEILLE.

Les dépêches suivantes, datées de Baltimore, nous sont parvenues hier par la malle de Mobile; les communications télégraphiques entre cette dernière ville et la Nouvelle-Orléans sont momentanément interrompues par suite d'une solution de continuité dans le fil conducteur.

Baltimore, 26 octobre 1848.

Les ventes de coton à New-York se sont élevées aujourd'hui à 1000 balles; les prix ont varié entre 6 et 6 3/4. Le fair Louisiane et l'Upland sont cotés à 6 1/8. Les farines sont en baisse; les ventes sont peu considérables. Pas de changement dans le prix du maïs et du blé. Les fonds du gouvernement sont montés de 1/4 pour cent. Il se fait peu d'affaires dans les sucres et les mélasses.

2e Dépêche.—*Baltimore, 27 octobre 1848.*—Le marché aux cotons de New-York est plus actif qu'hier. Vingt mille balles ont changé de main aujourd'hui. Il s'est vendu 2,000 barils de farine au prix de $5 25 le baril. Cinquante mille boisseaux de maïs ont également été vendus au prix de 68 et 72 cents le boisseau. Les fonds du gouvernement ont baissé de 1/4 pour cent. Peu de transactions dans les sucres.

Montgomery, 28 octobre.

La malle du Nord est arrivée. Aucune nouvelle importante. Ford est élu. Les bons du trésor sont à 103 et 103½. JUNIUS.

Les élections.—*Les retours officiels de la Pennsylvanie établissent une majorité de 302 voix en faveur de Johnston.* Les deux Chambres de la Législature auront une majorité whig, le Sénat se composant de 21 whigs et de 12 locofocos, et la Chambre de 50 whigs et de 50 locofocos. Le successeur du général Cameron, sénateur au Congrès des Etats-Unis, sera donc un whig. La délégation congressionnelle se composera de 15 whigs et de 9 locofocos; c'est un gain net d'un membre pour nos adversaires.

La Pennsylvanie n'avait pas encore donné un vote aussi considérable. En 1844, Polk y a obtenu 167 535 voix; Clay, 161,203; et Birney, 3,138, faisant un total de 331,876 voix. A la dernière élection, Johnston a obtenu 156,323 voix, et Longstreth, 168,221, ce qui fait un total de 336,714. C'est une différence de 4,868 voix dans l'espace de quatre ans. On calcule que ce chiffre, si élevé qu'il soit, s'augmentera à l'élection de novembre de dix mille voix additionnelles.

Dans l'Ohio, le candidat whig a obtenu, on le sait déjà, de 2 à 300 voix de majorité. La délégation congressionnelle se compose de 11 locofocos et de 10 whigs. Quant à la Législature, on ne sait pas trop quel parti y aura l'ascendant. On croit que les whigs auront deux voix de majorité dans le Sénat; la Chambre aura une majorité whig ou démocratique selon que certaines élections seront maintenues ou annulées. Les retours complets de l'Ohio n'ont pas encore été publiés.

OHIO.

Une dépêche télégraphique publiée hier soir par le *Picayune*, et datée de Charleston 27 courant, annonce que la majorité de Ford, dans l'Ohio, est de 350 voix. Une dépêche transmise de Columbus, à la date du 21 courant, au *Baltimore Sun*, annonce également que le doute n'est plus permis et que les whigs de l'Ohio célèbrent leur victoire par des salves d'artillerie et des feux de joie.

Le Président a officiellement reconnu Ignacio de Osma comme consul du [illegible] à la ville de Washington.

Pennsylvanie.—M. Johnston, le nouveau gouverneur whig de la Pennsylvanie, est arrivé à Philadelphie le 21 de ce mois. Il y a été reçu au milieu du plus vif enthousiasme. Un immense cortège est allé à sa rencontre et l'a escorté jusqu'à l'hôtel des Etats-Unis, d'où il a harangué la multitude qui s'était amassée dans la rue.

L'honorable John Black, consul des Etats-Unis à Mexico à l'époque où la guerre a éclaté entre les deux républiques, a été de nouveau désigné pour remplir les mêmes fonctions. Il s'est embarqué à New-York le 20 courant pour se rendre à Vera-Cruz, d'où il se dirigera sur Mexico.

Mort de l'ex-gouverneur McNutt.—L'ex-gouverneur McNutt, du Mississipi, l'un des électeurs présidentiels désigné par les démocrates de cet Etat, est mort dans la nuit du 22 courant, près de Memphis. Il a succombé à une très courte maladie. Le gouverneur McNutt était un ardent partisan de Cass et de Butler.

Chronique Locale.

Recorder Baldwin—L'incendie de la rue du Cirque—Christopher Lilly, propriétaire de la maison qui a été incendiée samedi soir, a fait hier devant cette Cour un affidavit général, relatif à cet événement. M. Joel G. Sévier reconnu par le recorder comme avocat du district pour l'Etat de la Louisiane, a dressé cet acte dont nous donnons ci-dessous une abréviation.

L'affidavit porte que, le 28 octobre, le plaignant revenant du Barbecue de Madisonville, rentrait chez lui au moment où la procession de Cass et Butler défilait devant sa porte. Pendant qu'il était à changer ses vêtements mouillés par la pluie, sa maison fut assaillie par un grand nombre d'individus faisant partie de la dite procession, et portant des torches enflammées; grand nombre de ces torches furent lancées sur différents points de la maison, ainsi que dans la cour où se trouvait du foin et d'autres matières combustibles. En peu d'instans le bâtiment fut en proie aux flammes. Pendant que cet œuvre de destruction s'accomplissait on entendait des vociférations poussées par les incendiaires, parmi lesquelles on distinguait ces cris: "*Brûlons la maison de ce damné whig.*" Le plaignant dit que sa propriété ayant été détruite contrairement aux lois, à la tranquillité et à la dignité de cet Etat, il demande que les coupables soient arrêtés et punis par la loi.

Thos. J. James, officier de police de la Municipalité No 2, déclare dans un affidavit qu'il fait contre Wm. Kelly, qu'il a arrêté cet accusé pendant qu'il était activement employé à briser les tables, les chaises et les croisées de la maison de Lilly.

Théodore Freeman déclare, dans un affidavit, que dimanche James Beardslee s'est vanté devant lui d'avoir dirigé l'attaque sur la maison incendiée, ajoutant qu'il y avait aussi jeté des briques. MM. Beardslee et Kelly ont comparu devant cette cour et se sont déclarés non coupables. M. Beardslee demandait à être envoyé immédiatement devant la Cour du 1er District, mais après quelques observations de M. Sevier, il s'est décidé à subir un examen préliminaire. L'affaire doit être examinée sous peu de jours. M. Beardslee a été admis à cautionnement et Kelly a été envoyé en prison.

Rixe—G. Lane, J. Howard et J. T. Oldham ont été arrêtés par la police de la Seconde Municipalité, pour avoir eu ensemble une rixe et avoir troublé le repos public.

Vol.—James Humphries, arrêté samedi la main dans la poche d'une autre personne, a été examiné aujourd'hui et envoyé devant la 1re Cour de District.

Recorder Génois.—Une douzaine d'affidavits pour assauts et batteries ont été faits hier devant cette Cour.

Désertions.—Théodore Julton, capitaine de la barque *Bella Bilbaina*, dépose devant cette Cour que deux matelots de son équipage avaient déserté son bord, et que quatorze autres se disposaient à en faire autant. Tous les accusés ont été arrêtés et demeureront en prison au frais du capitaine, jusqu'au jour du départ du navire.

Vols.—Les accusations suivantes ont été faites par devant cette Cour:

Patrick accuse Mc[illegible] de lui avoir pris dans la poche de son paletot [illegible] en argent et un mandat de $10.—Arrêté.—André Lasso, accusé d'avoir volé un journal, allait être relâché, le plaignant n'étant pas venu soutenir son accusation, lorsqu'un officier de police a déclaré que c'était un vagabond incorrigible. Envoyé en prison.—James Herrera, pris sur le fait au moment où il se rendait propriétaire d'un habit dont il ne voulait pas payer le prix, a été envoyé en prison.—Maria Lacoste accuse le conducteur du dray No 1410, de lui avoir volé une hache. Un warrant a été lancé pour le faire arrêter.

Recorder Seuzeneau—Rixe.—Samedi soir au moment où la procession passait à l'encoignure des rues Enghein et Levée, 3me Municipalité, une rixe s'éleva entre deux individus nommés P. Lundy et John Keal. Lundy a comparu hier devant cette Cour, et a fait serment que Keal l'avait assailli et terrassé à coups de bâton. Un warrant a été lancé pour faire arrêter l'accusé.

Le steamer transatlantique *United-States* est arrivé à New-York le 26 de ce mois.

Premier arrivage de la Californie américaine.—Le navire *Barnstable*, parti de San-Francisco, dans la Californie, est arrivé à Boston le 19 de ce mois. C'est le premier arrivage de la Californie depuis que cette province appartient aux Etats-Unis.

Visite des gardes nationaux français en Angleterre.—Le récit suivant contient des détails intéressans sur l'excursion faite en Angleterre par une partie des gardes nationaux qui ont assisté aux fêtes de Boulogne:

"L'empressement avec lequel les Anglais habitant Boulogne s'associèrent aux fêtes que nous offraient les Boulonais, leurs attentions toutes particulières envers ceux de nos camarades qui furent reçus chez eux, firent naître en nous le désir de faire une excursion de l'autre côté du détroit. Cependant le bruit circulait qu'on ne laisserait débarquer aucun Français en uniforme sur les côtes d'Angleterre.

"M. Gelée, le sous-préfet, de même que M. Viol[illegible], commissaire du port, auxquels nous devons un témoignage public de reconnaissance des bons offices qu'ils n'ont cessé de nous accorder à tous, nous ayant [illegible] rassurés à ce sujet, il fut convenu que plusieurs délégués se rendraient à cet effet à Folkstone dès lundi matin, 18 septembre.

"Le capitaine de la *Naïade* eut la délicatesse de retarder le départ de son steamer, déjà rempli de monde, jusqu'après la revue des autorités. Dans ce moment nous étions rangés sur les quais du port, face à la ville. Aussitôt que le général eut dépassé nos dernières lignes, les délégués, qui se composaient de MM. Pellier, professeur d'équitation, commandant au 4e esc. de la cavalerie parisienne; Herbet, directeur de l'hôpital St-Louis, lieutenant dans la 5e légion; Charles Maurin, lieut. porte-étendard; Mussel, manufacturier, sous-officier, et Bing jeune, négociant, tous trois de la 7e légion, descendirent dans le bateau, accompagnés de trois gardes nationaux de la banlieue et des départements. Un instant après, la *Naïade* partit à toute vapeur vers la Grande-Bretagne.

"Débarqué à Folkstone, le chef du bureau de l'arrivée, sur l'observation de notre capitaine, M. Mongar, donna l'ordre qu'on dispensât de la visite douanière tous les membres de la députation. Ce jeune et intelligent fonctionnaire s'offrit avec une bonne grâce parfaite de nous conduire lui-même près du surintendant du chemin de fer. Il nous accompagna à cet effet à travers la vallée de Folkstone, un des sites les plus pittoresques qu'on puisse voir, jusqu'au plateau qui domine cette charmante contrée.

"Notre arrivée et notre demande furent annoncées à l'instant même à l'administration supérieure de la capitale. Une demi-heure après, le télégraphe électrique présenta la réponse que le chef de l'établissement nous transmit à peu près en ces termes: "Les gardes nationaux français sont les bienvenus dans notre pays. Nous serions enchantés de les voir venir à Londres aux conditions que le surintendant leur communiquera."

"Or, celui-ci ayant reçu pour instruction le transport *gratuit* de tous nos camarades, ce ne fut pas sans peine qu'on nous accorda la faculté de payer le retour *seulement*, au prix de troisième classe à tous trains, y compris ceux de grande vitesse, lesquels (comme celui qui nous ramena de Londres vers la mer) n'ont point de wagons de cette catégorie. Lorsque nous priâmes ces messieurs d'établir un moyen de contrôle par l'inscription, en y allant, soit des noms, soit du nombre d'hommes, il nous fut répondu: "Qu'en présence de l'uniforme français, toute vérification serait chose inutile."

"Telle fut notre entrée en Angleterre, telle la réception qui nous attendait à Londres. C'est sur la communication de cette nouvelle à Boulogne, que plus de quatre cents de nos compatriotes se rendirent successivement en Angleterre, dont environ cent quatre-vingts à Douvres, le reste à Londres, par pelotons détachés.

"Là nous fûmes accueillis avec l'expression de la plus sincère sympathie pour la nation française, avec une constante bienveillance, avec des égards non interrompus par toutes les classes de la société anglaise. Tandis que la population saluait en notre uniforme le soldat français, nous entourait parfois et nous félicitait comme membres de la garde nationale de France, les militaires rendaient les honneurs à nos officiers.

"Impatiens de reporter de vive voix à nos compatriotes les détails d'une réception dont ils ne connaissaient que les préludes, nous quittâmes à regret, mercredi au soir, les [illegible] hospitalières de la Tamise. De retour à Folkstone, nous trouvâmes le capitaine Paul, des paquebots à vapeur, qui arbora à son grand mât et conserva pendant toute la traversée les couleurs de la France. En répondant à nos remerciemens au sujet de cet honneur rendu au nom français, M. Thomson, l'un des directeurs de ces steamers qui contribua beaucoup à toutes ces facilités de communication, insista vivement sur la satisfaction qu'il éprouvait de pouvoir être agréable aux Français. Il nous pria d'en reporter l'assurance à tous nos camarades réunis à Boulogne."

France.—*Importations et Exportations.*—Le *Moniteur* publie le tableau des principales marchandises importées et exportées pendant les huit premiers mois de cette année [illegible]

L'année passée, le même mois avait produit 11 millions et demi.

Mais c'est surtout quand on prend la période des huit mois qu'on est frappé du déficit.

Les droits perçus pendant les huit mois de 1848 ne se sont élevés qu'à 54 millions.

Pendant la période correspondante de 1847, ils s'étaient élevés à 89 millions, et en 1846, ils avaient dépassé 100 millions.

Les plus fortes diminutions ont pesé sur les fils de lin et de chanvre, sur les fontes, sur les houilles, sur les toiles, sur le zinc de première fusion.

Quant aux exportations, elles se sont soutenues, et même il y a eu progrès sur les années précédentes, sous certains rapports. C'est la conséquence du système des primes, appliqué depuis peu de temps. Les savons, les sucres raffinés, les machines et mécaniques, les tissus de soie, figurent au premier rang des produits dont l'exportation s'est développée.

Massacre de contrebandiers espagnols.—On lit dans l'*Echo d'Oran*:

"Un massacre de douze contrebandiers espagnols a eu lieu sur la côte de Tanger, dans le commencement de ce mois.

"Une balancelle espagnole, chargée de contrebande et montée par douze hommes, reçut la chasse par un bateau à vapeur espagnol. Ces malheureux, ne pouvant éviter d'être capturés ont abandonné leur navire et se sont réfugiés dans une grotte qui se trouvait au bord d'une petite anse et où le vapeur ne pouvait les atteindre. Malgré les cris d'appel faits par les hommes du bateau à vapeur, les contrebandiers ont préféré rester blottis dans leur retraite que de s'exposer à être condamnés, en Espagne, au *presidio* et à la confiscation. Ces malheureux ne songeaient guère à ce qui devait leur arriver.

"Assaillis par une bande de brigands de la côte, ils ont été tous assassinés et horriblement mutilés.

"Un seul, qui a survécu à ses nombreuses blessures, s'est traîné comme il a pu vers des habitations, et a rapporté dans ses plus petits détails le crime horrible auquel il n'avait échappé que par miracle.

"Les consuls, et particulièrement M. Roche, chargé des affaires de France par intérim, qui à juste titre jouit près d'Abd-er-Rhaman d'une très grande influence, aurait, dit-on, rendu compte au gouvernement marocain du forfait dont heureusement l'exemple ne s'est présenté que bien rarement depuis notre conquête d'Afrique.

"Ce fait barbare paraissait incroyable au gouvernement marocain, et l'on assure qu'il a promis de faire rechercher les coupables et d'en faire justice."

—L'Académie de médecine vient de s'occuper du choléra, dont l'invasion en France, si l'on s'en rapporte aux probabilités, ne pourrait avoir lieu que vers la fin de février. Une commission de onze membres, choisis parmi les premières notabilités médicales, est chargée d'étudier toutes les questions qui se rattachent à la marche de l'épidémie en Europe, à son caractère actuel, aux moyens curatifs qui ont pu être employés avec le plus de succès.

La commission a dû commencer, dès hier, ses travaux.

Une troisième édition du pamphlet de M. de Cormenin va paraître, enrichie d'une note spéciale et développée sur la question de la présidence. Voici les principaux passages de cette note:

"Craindre à la fois d'Orléans, Bourbon et Bonaparte, c'est implicitement reconnaître qu'il n'y a aucun des trois personnellement à craindre. Simple citoyen, électeur du peuple, je ne voterai pas la présidence des uns ni des autres, parce que je ne veux encourager dans une République, de près ni de loin, aucune espérance de dynastie. Député, je ne voterais pour personne, prince ou savetier, parce que je ne veux pas que le peuple me dise: Usurpateur, qui t'a donné de mandat?

"Pourquoi le député serait-il nommé par le suffrage direct des citoyens et le président par le suffrage indirect de la chambre? Y a-t-il deux sortes de suffrages? Pourquoi le député serait-il directement fort de la puissance de la nation, et pourquoi le président n'aurait-il indirectement que la force que voudrait bien lui prêter l'Assemblée?

"Le peuple, notre maître à tous, est-il donc un traître pour qu'on le regarde en dessous? Est-il un sot, pour qu'on se croie plus d'esprit que lui? Est-il un aveugle, pour qu'on se permette de le conduire? Est-il un égaré, pour que l'on prétende le ramener? Est-il un sujet, pour qu'on se donne avec lui des airs de souverain? A-t-on de lui mandat? qu'on le montre. N'en a-t-on point? qu'on n'en suppose pas un.

"Initiateur du décret qui a convoqué l'Assemblée, je déclare très positivement que j'ai, pour ma petite part, entendu réserver le droit du peuple sur ce point. Comment, moi, partisan de l'unité, presque jusqu'à l'absolu, aurais-je voulu dire, aurais-je dit que le peuple était souverain pour la moitié du tout, c'est à dire pour l'élection du pouvoir législatif! et non souverain pour l'autre moitié du tout, c'est à dire pour l'élection du pouvoir exécutif; mais j'aurais manqué aux plus simples règles de la logique!

"Il faut vider cette question orageuse des dynasties sur le terrain du suffrage universel, et qu'il n'y ait plus à y revenir. Tant qu'on prétendra—et le plus fou du monde pourra dire: L'Assemblée n'est qu'une coterie qui s'entend et s'arrange pour le partage des influences; l'Assemblée est une coterie d'usurpateurs qui ne représente pas gouvernementalement le peuple; l'Assemblée a peur de notre prétendant; tant que cela pourra se dire, on le dira, et les partis dynastiques se relèveront sans cesse pour de nouveaux combats.

"Lorsqu'au lieu de s'attacher à un principe, on s'attache à un homme, où va-t-on? où s'arrête-t-on? On peut épuiser tout ce que contient un principe, mais comment peut-on épuiser les répugnances des personnes? Ainsi, vous ne voulez pas de Bonaparte?—Non. Ni de Henri V?—Non. Ni de Joinville?—Non. Vous craignez que l'un d'eux ne soit nommé par le peuple? Oui. Je le sais, et pour vous c'est toute la question.—Eh bien! si vous ne savez pas, et si vous redoutez ce qui sortira de l'urne électorale, redoutez aussi ce qui sortira de l'urne parlementaire? Si le scrutin de la majorité vous donnait M. Thiers, en voudriez-vous? Non. Et M. Guizot? Non. Et Henri V? Non. Et Bonaparte?—Non. Et Barbès? Non.—C'est-à-dire qu'après vous être fait voter à vous-mêmes vous la violeriez? C'est-à-dire qu'après avoir juré de respecter le droit de votre majorité, vous le fouleriez à vos pieds? Ne puis-je donc pas vous demander où allez-vous? où vous arrêterez-vous?

"Le président nommé par l'Assemblée basculerait sans cesse de la majorité à la minorité. Il n'aurait à lui ni autorité propre, ni initiative propre, ni politique propre, ni gouvernement propre, ni action qu'une action d'emprunt, ni pensée que la pensée d'autrui, ni prestige que la vaine décoration de son écharpe, ni ministres que des ministres subordonnés, créatures de l'Assemblée, ni responsabilité que la ridicule et nominale responsabilité d'un valet de pouvoir qui parade dans une antichambre.

"Et si vous me demandez quel est l'homme d'un peu de conscience, de foi républicaine et d'esprit qui accepterait la présidence des mains de l'Assemblée, permettez-moi de vous adresser la même question.

"Depuis soixante-cinq jours, le projet de Constitution, qui reconnaît et déclare le droit du peuple pour la nomination du président de la République, court, par la voie de la presse, dans les rues de tous les villages, et je ne sache pas qu'aucun citoyen soit venu faire amende honorable devant la chambre et protester en toute humilité de sa profonde indignité, de sa radicale incapacité, de son impuissance d'esprit à écrire ou à faire écrire sur son bulletin un nom de président. Comment se fait-il donc qu'on le trouverait si sot aujourd'hui, ce peuple français, qu'on trouvait si spirituel, t'en souviens-tu, le jour des élections générales!

"Eh! qui vous a dit, après cinq mois qui valent un siècle, après cinq mois de transformations, de révolutions, de fluctuations, de régimes tour à tour essayés et d'émeutes étouffées et renaissantes, que vous représentez exactement les opinions actuelles et les vœux actuels du peuple? Qui vous l'a dit?—Personne.—Qui seul peut vous le dire?—Le peuple.—Consultez-le donc.—Les élections des représentans seraient-elles les mêmes en octobre 1848 qu'en avril 1848? La majorité ne pourrait-elle pas changer? Et si la majorité était changée, diriez-vous que le président de la République nommé par vous, qui n'exprimez plus le pays, le représenterait à son tour véritablement? Pourriez-vous nier, au contraire, que le président trempé dans les sources pures du suffrage populaire, ne fût alors l'expression plus libre, plus sincère, plus nouvelle, plus vraie, plus universelle de l'opinion et des intérêts de la nation?

"Et nous qui voulons donner à la République, au seul gouvernement possible et vrai du présent et de l'avenir, le plus possible aussi de durée, de force, d'éclat, de vérité, de mouvement et de grandeur, comment, par respect pour la souveraineté du peuple, ne protesterions-nous point par notre abstention contre une usurpation qui frapperait au cœur les palpitations de la naissante liberté? Comment ferions-nous l'inconséquence d'approuver la chambre de 1848 pour avoir nommé le chef du pouvoir, lorsque nous avons blâmé la chambre de 1830 pour avoir nommé le chef du pouvoir? Non, cela ne nous est pas possible, sans manquer à nos précédens, à nos devoirs, au peuple, à la logique, à la vérité.

"Faites des conditions de candidature, vous êtes dans votre droit, pourvu que vous ne l'exagériez pas jusqu'à la proscription; mais, par grâce, sauvez le principe du président unique, le principe du suffrage direct, le principe de l'élection universelle.

"Je sais combien vite monte à la tête d'un député le vertige de l'omnipotence. Je sais combien l'Assemblée écoute d'une oreille facile ces mots tentateurs: Vous pouvez tout. Oui, vous pouvez tout, vous pouvez même perdre la République; mais le voudriez-vous? et n'avez-vous pas la sagesse, la prudence et la volonté de maintenir l'article 41 tel que je l'ai proposé, et de dire:

"Le peuple français délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui reçoit le nom de président de la République."

Grande et amusante nouvelle! Le *Journal des Débats* annonce que le rocher de Monaco, dernier et pauvre joyau de la couronne de Florestan Ier, vient, à l'instigation de cet excellent prince, de faire son changement républicain et de s'offrir à la France. C'est là quelque chose de nouveau dans l'histoire. On n'avait pas encore vu un souverain, si désintéressé et si mince qu'il fût, abdiquer de cette façon; malheureusement, voici le mot de l'énigme. Florestan premier et dernier a tout simplement voulu quitter le monde comme il y était entré, en jouant la comédie. 20 ans d'exploitation et de despotisme inouïs ont fait perdre à sa famille Menton et Roquebrune, c'est-à-dire tout le productif, qui se sont données spontanément à la Sardaigne.

Monaco, ville [illegible] comme les deux autres, [illegible] 800 habitans et beaucoup de misère. Que faire? La vendre fut chère à cette puissance. Mais la Sardaigne, qui y tient garnison comme puissance protectrice, et qui n'en serait pas plus riche, refuse de débourser; de là de grands embarras. Florestan, à bout de moyens, inspire à ses fidèles, pour contrarier le gouvernement sarde ou le décider à un sacrifice, l'idée de s'offrir à la République; qui, si elle acceptait, se verrait, chose incroyable! protégée dans sa nouvelle possession par le Piémont. L'idée est admirable; c'est absolument comme si Pomaré, vassale de la France, offrait Tahiti à l'Espagne ou à l'Angleterre.

—Les premières atteintes de la saison rigoureuse ont fait éclore à Paris une foule de mendians nouveaux, qu'il faut bien se garder de confondre avec les mendians de profession. Ces derniers venus, qu'il est facile de reconnaître à la rougeur qui leur monte au visage toutes les fois qu'ils tendent la main à un passant, se sont vus traqués pendant toute la journée d'hier, tant sur les boulevards que dans les rues adjacentes, arrêtés et conduits chez les commissaires du quartier, qui les dirigeaient ensuite sur la préfecture de police.

Pour quiconque savait découvrir le double malheur de ces pauvres diables, frappés par la misère et l'emprisonnement qui les attendait, c'était un spectacle navrant. Cependant il n'y avait rien à dire, point d'intercession à essayer; le flagrant délit était constant. L'un de ces malheureux est même venu se faire prendre à dessein, en affectant de demander l'aumône devant deux gardiens de Paris, dans l'un desquels il avait reconnu un de ses anciens camarades d'atelier. Je ne t'en veux pas, lui dit-il, au contraire, tu me rends un service; dans la prison et au dépôt de mendicité je serai certain, du moins, de manger du pain tous les jours.

Sir James Ross.—On a reçu, à Londres, des nouvelles du célèbre navigateur sir James Ross, parti pour les régions arctiques à la recherche du capitaine Franklin, dont l'expédition porte cause les plus vives inquiétudes.

Ces nouvelles sont du 18 juin, et datées du détroit de Davis, par le 73° de latitude. Une énorme barrière de glace empêchait les navires d'avancer plus loin vers le nord, et aucun renseignement n'avait été encore recueilli sur l'objet principal du voyage.

—On assure, dit le *Journal du Havre*, que M. Pageot, ex ministre plénipotentiaire de France aux Etats-Unis, a quitté ce pays pour se rendre en Angleterre dans le but d'offrir à Louis-Philippe une partie de sa fortune princière, et pour engager l'ex-roi à venir s'établir en Amérique avec sa famille.

Voilà certes qui est beau de la part de M. Pageot; d'autant plus beau que c'est plus rare.

—La lettre suivante a été adressée par M. Raspail à l'Assemblée nationale:

AUX CITOYENS REPRÉSENTANS DU PEUPLE FRANÇAIS.

"Citoyens collègues,

"Je ne viens pas protester contre votre décision qui me frappe sans que j'aie été entendu.

"Vous avez cru user de votre droit. Quant à moi, j'ai aussi un droit à réclamer, celui de voter à l'Assemblée nationale, telle est la mission dont m'a investi la souveraineté du peuple.

"Je conçois que la vindicte publique veille à ce que sa proie ne lui échappe pas. Je veille de mon côté à ce que mes incarcérateurs n'échappent pas à mon accusation, pour ainsi dire reconventionnelle; car les coupables ne sont pas à Vincennes; vous les avez sans doute devinés, puisque vous n'avez pas voulu que je vous les nommasse.

"Afin donc de concilier les exigences de la persécution avec celles de ma mission, ordonnez qu'on m'extraie chaque jour, afin de me conduire à l'Assemblée et de me réintégrer ensuite dans mon cachot.

"Salut et fraternité.

"F. V. RASPAIL, Représentant du peuple.

"Donjon de Vincennes, 29 septembre 1848."

Le Congrès européen.—Les puissances, dit-on, ne sont pas tombées d'accord sur le choix de la ville où devra se réunir le congrès chargé de régler les affaires de l'Italie.

L'Autriche avait effectivement proposé la ville d'Inspruck, comme l'une des plus rapprochées du théâtre de la guerre et du siège des divers cabinets qui devront être représentés au congrès. Mais ce choix n'a pas été agréé par le roi de Piémont. Charles-Albert craindrait que la pression de l'opinion publique dans une des villes les plus dévouées à l'antique domination impériale n'exerçât une influence fâcheuse sur les déterminations des plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse.

Le roi aurait désiré d'abord que les conférences fussent tenues à Paris, mais il aurait éprouvé, à cet égard, un refus formel de la part de notre cabinet. Aujourd'hui, le gouvernement sarde insiste pour que le choix des puissances se porte sur une ville appartenant à un état neutre. Il propose Berne ou tout autre point de la Suisse.

On assure que cette proposition est appuyée par le cabinet anglais.

Obsèques de Lord Bentinck.—Les obsèques de lord Georges Bentinck ont eu lieu le 5 à Londres. Le cortège, composé d'un petit nombre d'amis, est parti de la maison Harcourt pour se rendre à la vieille église de Marylebone, où la famille des duc de Portland a son caveau funéraire.

Le deuil était conduit par le marquis de Tichfield et lord Henri Bentinck (frères du défunt), ainsi que par M. Denison, membre du parlement, et beau-frère de lord Georges.

Après l'office, le cercueil, richement décoré, a été placé dans le caveau destiné à la famille, à côté de celui de la duchesse de Portland, mère du décédé.

On ne lit sur la plaque où doit reposer le corps, que cette simple inscription:

"Le très honorable lord William George Frederick Cavendish Bentinck, second fils du quatrième duc de Portland. Mort le 21 septembre 1848, âgé de 46 ans."

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention du public, sur la grande vente de PLANTES rares et de valeur, qui doit avoir lieu aujourd'hui, à 10 heures, par James L. Carman, au passage de l'Arcade de Banks. Les dames sont particulièrement invitées à venir examiner ces plantes, avant la vente, au passage rue Gravier. 31oct

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire Monterey, McManus, pr Liverpool.
Austerlitz, Brinsm, pr Londres.
Dana, Howe, pr Liverpool.
Barque Valhalla, Howe[illegible], Rotterdam.
Brick Romantico, Patyol, pr Barcelone.
Goëlette [illegible] Goodspeed, pr Brazos.
[illegible], McFarland, pr Baltimore.
American, Maloney, pr la Havane.

ARRIVES.

Navire à vapeur A R Ketzel, Ellery, de Port Lavacca via Galveston.
Navire à vapeur Maria Burth, Otway, de Port Lavacca via Galveston.
Miltiades, Groom, de Belfast.
Barque Indiana, Watts, de Thomaston.
[illegible], de Boston.
[illegible], Pitcher, de Liverpool.
[illegible], de Baltimore.
Brick [illegible], de Pensacole.
Goëlette [illegible], de Pensacole.
Bateaux à vapeur.—
[illegible], Bayou Sarah.
[illegible], de Vicksburg.
Patrick [illegible], Young, de St-Louis.
[illegible], de Mobile.
Marshall [illegible], Carlisles, de Memphis.
Knox[illegible], McConnell, de Princeton.
Corco[illegible], Morton, de Montgomery Point.
E A Ogden, Kercheval, des Attakapas.
Courrier, Martin, de la Balise.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Europa pour New-York, Samedi 14 Octobre
Hibernia pour Boston, Samedi 21 Octobre

D'AMERIQUE.

Europa de New-York, Mercredi 8 Novembre
Hibernia de Boston, Mercredi 15 Novembre

☞ M. l'Editeur,—Veuillez annoncer M. OCTAVE de PLECHIER, comme candidat à la place d'alderman du Septième District Représentatif dont l'élection aura lieu le 11 novembre, en remplacement de M. Dupre, démissionnaire; et qu'il sera soutenu par ses NOMBREUX AMIS.

MERCREDI prochain, jour de la TOUSSAINT, les compagnies des Cazadores d'Orléans et des Voluntarios Catalanes de la Luisiana, feront une quête à la porte des cimetières en faveur de l'asile des Orphelins. 31oct—2f

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES
Dirigée par Mme GRANET.

CE pensionnat, un des plus anciens de la Nouvelle-Orléans, est toujours situé rue Douane, 86, entre Royale et Bourbon.

Il reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes.

Les cours dans les diverses branches de l'enseignement y sont également poursuivis en anglais et en français, et toutes les classes sont en plein exercice. 31oct—3m

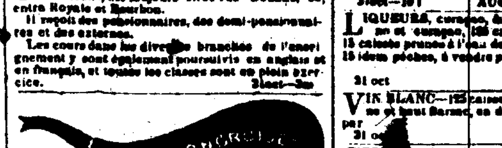

SANGSUES.

30000 sangsues [illegible], arrivées à bord du navire l'Amérique, venant de [illegible]; le seul entrepôt général qui en trouve pourvu de cette qualité dans ce moment. Rue de l'Esplanade No 36, et Casacalvo, No 8, aux prix les plus modérés.

La même entrepôt a constamment à son dépôt, 25,000 sangsues Espagnoles qu'il vend toujours pour Messieurs les pharmaciens à $8½ le cent.

31 oct J. P. BOUSIEAN.

CHEVAUX.

80 CHEVAUX venant d'arriver, se composant de chevaux de dray, de tir et de selle; aussi quelques ponies qui seront vendus à bon marché. [illegible] OLIVES DU BOIS, Tattersalls Stables, rue St Charles.

CHAUX.—[illegible] barils chaux de Thomaston, en déchargement et à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 29, Poydras, et 31, Magazine [illegible] 31oct

25 [illegible] caisses [illegible] de Philadelphie, en débarquement du navire York, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, [illegible] Poydras, et 11, Magazine [illegible] 31 oct

PLATRE.—[illegible] barils plâtre calciné, en débarquement, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, [illegible] Poydras, et 11, Magazine [illegible] 31oct

CAFE [illegible] à vendre par [illegible] WOODRUFF & Co.

FILLMORE RANGERS!

Suivez la mode Fortier in re.

NOUS soussignés, Marchands de sucre, Courtiers, Négociants, &c, &c, intéressés en particulier dans les produits du sol de la Louisiane, et dans la prospérité du pays, nous nous formons aujourd'hui en CLUB ROUGH & READY indépendant pour l'engagement d'employer tous nos efforts pour assurer l'élection de TAYLOR et FILLMORE. Nous nous joindrons en corps à la grande Procession Tayloriste qui doit avoir lieu samedi prochain 4 courant.

PRESIDENT. Séraphin Cucullu.
VICE PRESIDENTS. Amadée Landry, W. L. Robinson, J. Chalaron.
SECRETAIRE. P. Jourdan.

COMITE D'ARRANGEMENTS.
Omer Lauve, C. Tremoulet, B. O'Connell, A. Leblanc, S. A. Shamway, Geo. Pr[illegible].
GRANDS MARSHALLS. A. Landry, Geo. Urquhart.
AUXILIAIRES MARSHALLS. S. Shamway, Wm. Bakewell, Geo. P. Briant, W. L. Robinson, Wm. Cummings.

M. Giraud, Cesaire Olivier, P. A. Dugeire, Anthime Verloin, E. Ganuchaux, P. Sewell, P. Gabaroche, Jos. Michel, R. Beebe, C. Oger, J. H. Woods, J. P. Wiley, J. J. Plantevigne, J. B. Monier, J. Kursyne, Geo. P. Briant, T. Beclappon, A. Ferrier, E. Duplantier, A. McElhenny, John Adams, A. Durand, L. F. Montanari, P. L. Monier, C. V. Marot, N. H. Landreau, R. Kerr, L. Ménard, E. Riellé, E. Mesoux, John Flathers, John Canning, A. Cabirot, R. Buchanan, A. Leclerc, J. Pimparé, J. Lebot, G. Sabatier, A. G. Marionneau, C. H. Kernion, C. Deblanc, G. Maillot, E. Oxnard, L. Barjac, J. Bel, Fellain, E. Brugier, P. A. Champomier, John Gaberache Jr., Jos. E. Robinson, Geo. Lanaux, B. Toledano, Henry Tête, U. Lauve, D. Bouligny, B. O. Vignaud, H. Beebe, D. L. Van Ostern, P. J. Martinez, R. [illegible], J. Lynd, R. Sullivan, D. L. Martel, A. Reiss, L. N. Roche, J. M. Gomez, B. Gaspard, P. Levasseur, E. [illegible], Wm. Davis, Raymond Ardeville, J. Green, J. S. Collins, John [illegible], B. Landreau, C. V. Gourdain, A. B. Charpentier, B. Adams, A. Riellé, R. Dussumier, P. R. [illegible], J. C. Rose, V. Berthelin, Chs. Chase, M. M. O'Driscoll, E. Pimparé, H. Landry, P. A. Giraud, John Champomier, John Hall, M. Kelly, A. Blache, Chs. Roman, E. Bossel, J. Dupuy, L. [illegible], E. [illegible], L. Boudousquié, J. Poimeau, G. W. Squires.

Nouvelle Orléans, 27 octobre 1848.
30 oct—4t F. JOURDAN, Secrétaire.

ASSEMBLEES.

FILLMORE RANGERS!

Attention! Attention!! Attention!!!

Les Fillmore Rangers s'assembleront ce soir à 6 heures 1/2 à leur Club No 93, rue St Charles, pour se rendre en procession à la grande assemblée sur la rue du Cirque.

VICTOR SERE, JAMES BRANDT, LEWIS HORNE, } Secrétaires.

☞ Les Fillmore Rangers s'assembleront à leur club No. 93, rue St-Charles, mercredi prochain, le premier novembre, à 8 1/2 heures du matin pour se rendre en procession à la Paroisse St-Bernard.

VICTOR SERE, JAMES BRANDT, LEWIS HORN, Secrétaires.

ON demande pension dans une famille Créole ou Espagnole. S'adresser à H [illegible] Boîte G, bureau de Poste. 31oct—6t

A LOUER.

UN grand magasin et plusieurs appartements, avec jardin, cuisine et décharges, rue [illegible] No 65. 31oct

ON demande à louer deux NEGRES de 20 à 25 ans, pour travailler dans un atelier de cette ville. S'adresser au bureau de l'Abeille. 31oct ☞

F. FYRER.

MME FYRER a l'honneur de prévenir les Dames, qu'elle ouvrira jeudi, 2 novembre, un assortiment de MARCHANDISES D'AUTOMNE, telles que Capotes et Chapeaux pour Dames et Enfants, Cachemires unis, imprimés et écossais, Mousselines de laine, &c., petit dessin pour enfant, Foulards pour robes, de l'Inde imprimés pour robes, [illegible] glacés et unis, lingerie fine, &c. 31oct

A LOUER A BAIL.

UNE MAISON double à trois étages, située dans le Faubourg [illegible], entre les rues [illegible] et Carondelet, ayant:

Au rez-de-chaussée deux magasins.
Au premier étage, deux chambres à coucher avec cabinets, chambre à bain, et deux bureaux.
Au second étage, deux chambres à coucher avec cabinets, salon et salle à manger avec office.
Vaste grenier, chambres de domestiques, cuisine, &c. &c.

Le tout en bon état et pouvant être livré immédiatement.

On louerait séparément les magasins du rez de chaussée à $600, et les étages supérieurs à $1,000. S'adresser sur les lieux ou à M. MUSSON, [illegible] 31oct

REÇU par navire Jacques Laffitte, du Havre, et en vente chez VICTOR HEBERT, libraire et marchand de papier, 140 rue de Chartres.

Les médicaments suivants de F. V. Raspail, préparés par COLLAS, pharmacien de M. Raspail à Paris.

Eau sédative, première qualité, Pommade camphrée do, Pilules d'aloès, alcool camphré, vinaigre do, Poudre de camphre, [illegible] de camphre, Cigarettes de camphre [illegible]. Et en général tous les médicaments préparés selon la formule de M. Raspail.

Aussi quelques boîtes contenant la pharmacie complète de Raspail. 31 oct

NOUVEAUTES LITTERAIRES.
Librairie de VICTOR HEBERT, 140, rue de Chartres.

REÇU par le navire Jacques Laffitte, du Havre:

Chants et chansons populaires de la France	1 vol.
[illegible], Louis XIV et son siècle,	1 vol.
Timon (Cormenin), le livre des orateurs,	1 vol.
Instructions pour le peuple,	1 vol.
Livre des familles,	1 vol.
Rousseau et [illegible] Histoire d'Angleterre	2 vol.
[illegible], Histoire de France,	2 vol.
Bon Jardinier pour 1848, avec planches,	1 vol.
Taste, Education maternelle,	1 vol.
Biographie universelle,	1 vol.

REVUE PITTORESQUE.

5ME ANNEE de la Revue Pittoresque—Romans, contes, histoires, voyages, etc., par MM. Dumas, Scribe, Janin, G. Sand, Balzac, Karr, Gozlan, T. Gautier, [illegible], G. de Nerval et A. Esquiros. Illustrations des premiers artistes.

Une livraison de 64 pages par mois.
Prix de la souscription $3, payables d'avance.
On ne souscrit pas pour moins d'une année.

31 oct VICTOR HEBERT, libraire, 140 rue de Chartres.

Soieries nouvelles et à la dernière mode.

C. M. SIMPSON, 84, rue Chartres, vient de recevoir un grand assortiment de soieries, savoir:

Poults de soie changeante et glacée.
Soie caméléon.
Tartan et soieries écossaises un grand assortiment
Soierie noire de différentes qualités.
Soie noire très large pour mantelets.
Satin noir qualité supérieure.
Soie Florence pour broderie.
Trois caisses de balzage des nuances les plus nouv.
Mantelets et visites reçus récemment de Paris.
200 mantelets et visites à la dernière mode, qui seront vendus à très bas prix.
Marchandises pour l'usage de maison.
Couvertures de laine de différentes largeurs.
Couvertures pour plantation, différentes qualités.
Flanelles Anglaises, Françaises et Américaines.
Cotons et toiles à drap.
Nappes différentes largeurs et serviettes.
Courtepointes de Marseilles.
Mousseline à rideaux nouveau genre.
Cotons de différentes qualités et largeurs, brin, &c., &c., qui seront vendus à très bas prix chez

C. M. SIMPSON, 31 oct 84, rue Chartres.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—143 caisses en déchargement des navires T.B. Wales et York, à vendre par G. W. DUNBAR, 31 oct. 30, rue de la Douane.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—251 caisses en déchargement des navires London et J. B. [illegible], à vendre par E. G. MOSES. 31oct 18, rue de la Douane.

VIN DE BOURGOGNE.—120 caisses vin Bourgogne, différentes marques, à vendre par AUG. MOLIERE, St-Louis. 31oct—10f

LIQUEURS, cordiaux, &c.—75 caisses marasquin [illegible] et curaçao, 100 caisses liqueurs assorties, 15 caisses prunes à l'eau de vie, 10 idem poires do, 15 idem pêches, à vendre par AUG. MOLIERE, No 90, rue St-Louis.

VIN BLANC.—125 caisses vin blanc haut Sauternes et haut Barsac, en demi bouteilles, à vendre par AUG. MOLIERE, 31 oct rue St Louis, No 90.

CERISES à l'eau de vie—60 caisses à vendre par AUG. MOLIERE, 31 oct rue St Louis, No 90.

SARDINES A L'HUILE de la nouvelle pêche.—En débarquement du navire Jacques Laffitte, venant du Havre, 2,000 boîtes et demi boîtes sardines de la marque bien connue [illegible], à vendre par AUG. MOLIERE, 31 oct—10 f 90, St. Louis.

VINS EN CAISSES—400 caisses vin rouge des marques St-Julien, St-Estèphe, Pauillac, [illegible], à vendre par AUG. MOLIERE, 31 oct—10f 90, rue St-Louis.

VIN CHAMPAGNE—50 paniers vin de Champagne, de la marque A. Pavillier, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par AUG. MOLIERE, 90, rue St-Louis.

ANISETTE—[illegible] caisses anisette [illegible]; 6 caisses absinthe [illegible], à vendre par AUG. MOLIERE, 31 oct—10f No 90, rue St Louis.

ABSINTHE—125 caisses absinthe de la marque [illegible], à vendre par AUG. MOLIERE, 31 oct—10f 90 rue St-Louis.

VIN ROUGE EN BARRIQUES—[illegible] barriques vin rouge, [illegible] à vendre par AUG. MOLIERE, 31 oct—10f rue St-Louis.

E[illegible]

ASSOCIATION CATHOLIQUE DES ORPHELINES [illegible].

LE public est prévenu qu'une quête sera faite aux portes de la 3me partie du cimetière No 2, mercredi 1er novembre, jour de la Toussaint, au profit de l'Association. 30 oct—3t

☞ Siendo el dia 1ro de noviembre el ordenado por la piedad christiana para celebrar la conmemoracion de los difuntos, los individuos que componen la comision del Panteon de la Compañia de Voluntarios Catalanes de la Luisiana, faltarian á su deber, sino invitaren á todos los catolicos á contribuir con sus sufragios al alivio de la humanidad doliente, para cuyo fin habrá en el Cementerio Catolico No. 1, en donde se halla el citado Panteon, una mesa para recoger las limosnas destinadas á los huérfanos pobres de esta ciudad.

27oct F. LLORENTE, Presidente.

EN débarquement du navire Jacques Laffitte, du Havre:

2 caisses bas gris, pour femmes,
1 do do longues pour enfants,
3 caisses indiennes Gros Odier, Roman & Co.,
2 do [illegible],
2 caisses [illegible],
10 do [illegible], qualité supérieure,
2 caisses [illegible].

A vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 31 oct 31, Magasin.

EAU DE COLOGNE Jean Marie Farina:—5 caisses eau de Cologne, qualité extra, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 31 oct 31, Magasin.

VEAUX CIRES.—2 caisses veaux cirés, en débarquement du Jacques Laffitte, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 31 oct 31, Magasin.

SEL.—3,500 boisseaux sel des îles Turques, qualité supérieure, en débarquement du brick [illegible], à vendre par C. J. WHEELER, 31 oct 5, Bank Place

SACS EN FIBRE—400 balles et 300 [illegible], arrivés et à vendre par C. J. WHEELER, 31 oct 5, Bank Place.

PORC—100 barils [illegible], à vendre par C. J. WHEELER, 31 oct 5, Bank Place.

CAFE—60 barils café de la Jamaïque, valeur celui de la Havane, à vendre par C. J. WHEELER, 31oct 5, Bank Place

SEL—Un chargement de sel fin et commun, de Liverpool, à arriver, et 800 sacs sel commun, en débarquement et à vendre par C. J. WHEELER, 31oct 5, Bank Place

SACS EN FIBRE—10,000 sacs à blé, de seconde main, à vendre par C. J. WHEELER, 31 oct 5, Bank Place.

MELASSE—150 barils mélasse, à vendre par C. J. WHEELER, 31oct 5, Bank Place

SACS EN TOILE—10,000 sacs à blé, en toile, qualité supérieure, à vendre par C. J. WHEELER, 31oct 5, Bank Place

MAQUEREAUX—100 barils, No. 2, à vendre par C. J. WHEELER, 31oct 5, Bank Place

AVOINE—150 sacs avoine de l'Ohio, à vendre par C. J. WHEELER, 31oct 5, Bank Place

Instruments de Chirurgie, &c.

LE soussigné vient de recevoir de Liverpool des lancettes véritables d'Evans, différents numéros. Il a reçu également du Nord un assortiment complet d'instrumens de chirurgie provenant des meilleurs fabricants.

Bandages américains, français et anglais.
Seringues de toute espèce avec ou sans boîte.
Cornets et récipients en verre.

30 oct H. BONNABEL, 27, rue Tchoupitoulas.

Aux Cordonniers.

EN débarquement du navire Jacques Laffitte, du Havre, et à vendre par les soussignés:

1 caisse contenant 60 douzaines veaux cirés
1 do do 25 do vernis de Nys & Co.

MARTIAL PEYRET & CO., 30 oct 27, rue St-Louis.

AU GRAND BAZAR. Lazard frères.

Encoignure [illegible]

LE public est honorablement invité à venir examiner les articles suivants:

Coton blanc, de 4 à 10 c
Coton écru do
Indiennes do
Mousseline laine de 15 et au-dessus.
Alpagas, mérinos, mousseline de laine unie, noire et couleur.
Un très bel assortiment de soieries unie, rayée et à fleurs.
Etoffes à meubles à très bas prix.
Un bel assortiment de toiles d'Irlande, nappes, serviettes et toiles de [illegible].
Cotonnades [illegible] de 10 c. et au dessus.
Flanelles [illegible] pour laine.
Un grand assortiment de [illegible] tailleurs, de casimir, drap, satinette et jeans.
Couvertures laine et coton, de $1 et au dessus.
Mousseline blanche, [illegible] rayée, carreaux et à fleurs.
[illegible]

Mme ANGELINA.

BIEN connue parmi le beau monde de la Nlle-Orléans, a l'honneur d'annoncer au public qu'elle a ouvert son ACADEMIE DE DANSE au No [illegible], rue Royale, entre Orléans et Ste-Anne, où toutes les plus nouvelles danses, la Polka, Mazurka, Polka Mazurka, Valse Redowa, Valse Mazurka, Valse à 3 et 5 temps, et la Quadrille [illegible] seront enseignées telles que dans les premiers cercles de Paris. [illegible] 30 oct—1m

MAGASIN DE CHAUDRONNERIE.
DUCHET & LANGLADE, Rue St-Louis, No 14,

FABRIQUENT toutes sortes de chaudières, appareils distillatoires et pompes.

Ils ont constamment en magasin un assortiment complet de batteries de cuisine, ustensiles en fer battu, [illegible] balances, poids, et bassines de toutes dimensions. Le tout à un prix modéré.

Tous les ordres seront promptement exécutés. 30 oct—1m

J. J. ALBERT, No. 37, Rue de Chartres.

VIENT de recevoir par les navires Windsor Castle et Jacques Laffitte, du Havre, un grand assortiment de CHAPEAUX FRANÇAIS du dernier goût. Il offre à vendre, à des prix très modérés, en gros et en détail, les articles suivants:

Chapeaux soie [illegible] pour hommes.
do do Pie IX.
do do extra garniture, riche do
do do super noir,
do casimir do
do soie pour cadets.
do do do enfants.
do [illegible] en feutre pour cadets.
do do do enfants.
Bonnets [illegible], 1er âge.
Chapeaux [illegible] en feutre pour dame.
Casquettes de velours do do
do drap pour homme.
do de velours pour cadets et enfants.

AUSSI

Un grand assortiment de bonnets grecs en velours, brodés soie, or et argent, &c. &c. 31oct—1f

ON demande deux demoiselles de magasin parlant le Français et l'Anglais, et s'entendant à la vente de marchandises de modes et lingerie. Aussi, deux bonnes modistes. S'adresser au No 37, rue de Chartres. 31 oct—3f

Madame PERRET, rue Bourbon, No 22, prévient les Dames de son retour de France. Elle est prête à recevoir les commandes que l'on pourrait lui adresser, telles que robes, manteaux, mantelets, habillements d'enfants, &c.

N B—On demande des ouvrières. 31 oct—3

AVIS.—Le soussigné étant sur le point de s'absenter de l'Etat, invite les personnes qui ont des réclamations contre lui à les présenter le plus tôt possible à son magasin, No 158, rue Tchoupitoulas. JOHN HENDREN. 29 sept—6m

Bureau de la Presse à Coton de la Levée.

L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires de cette compagnie aura lieu lundi 6 novembre prochain, de 10 heures à 2 heures.

25 oct—10 F. J. FORSTALL, Secrétaire

CIGARES, SUCRE, TABAC.

170 milliers cigares de la Havane, différentes marques.
20 caisses sucre blanc.
50 do do jaune.
5 balles tabac de la Havane.

En débarquement du brick Adams Gray, et à vendre par COSTA & Co. 25 oct—10 No. 3 Front Levée

DEUX ANES de race d'Italie, l'une de deux ans et demi, arrivés par le brick [illegible], et à vendre par DOMINIQUE LAMATA, 28 oct No. 9 rue Jefferson

E[illegible]—Un [illegible] à vendre [illegible] DOMINIQUE LAMATA, 28 oct No. 9 rue Jefferson.

EN débarquement du brick [illegible], à vendre par le soussigné: [illegible] B. LAMATA, 9 rue Jefferson. 28 oct

MARCHANDISES FRANÇAISES d'importation directe.—Reçu par le navire Windsor Castle, du Havre, [illegible]

[illegible] CH. A. BARRIERE, [illegible] rue de Chartres.

[illegible] Chocolat, et Café. [illegible]

SALLE DE BAL DU GLOBE

Encoignure St-Claude et St Pierre, près du Vieux Bassin.

Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin, et tout le goût possible, sera ouvert pendant l'hiver, à partir de samedi, 28 courant, jour où aura lieu le GRAND BAL PARE ET MASQUE. A dater de cette époque les bals seront régulièrement ouverts tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active, et l'ordre le plus sévère sera requis.

SALVADOR VIOSCA, Propriétaire.
GEO. H. STEPHENS, Directeur.

N.B.—On trouvera réunis à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées. 25 oct

A LA PARISIENNE.

Salon pour Dames et Messieurs où l'on trouvera constamment du *Chocolat, Café, Thé, Glaces, &c, à la mode Parisienne,* No 236, Rue Royale.

LES Propriétaires informent respectueusement le Public qu'ils n'ont rien négligé pour rendre ce Salon digne des visites des Dames et des Messieurs. Ils recommandent cordialement les personnes qui ont bien voulu recommander leur Etablissement.

Le Salon est ouvert tous les jours jusqu'à 11 heures du soir.

27oct—6f GIBERGE & JUBES.

Ouverture d'un NOUVEAU MAGASIN.
No 50, rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

E. VALMONT & CO. ouvriront lundi prochain, 30 octobre, leur MAGASIN, No. 50, rue du Canal. Leur assortiment, entièrement nouveau et provenant des derniers arrivages de France et d'Angleterre, se compose de soieries unies, moirés et en couleurs, pour robes, cachemires unis, imprimés et à raies satinées, mousselines de laine unies, imprimées et satinées, broderies, dentelles, passementeries et franges, châles et cravates en soie, en cachemire et en mérinos, etc., damas en laine, laine et coton et soie et coton, etc., etc., et aussi un complet assortiment de marchandises du pays telles que cotons blancs et écrus, cotonnades, indiennes, et tous les articles à l'usage des familles.

27 oct—6f E. VALMONT & CO., No 50, rue du Canal.

FABRIQUE DE CHAPEAUX FRANÇAIS, EN GROS ET EN DÉTAIL.
J. BENAZECH,
Inventeur d'un nouveau chapeau imperméable, rue Toulouse, 27.

OFFRE au public des chapeaux de toutes qualités, richement garnis et au dernier goût.

Il confectionne en 3 heures toute qualité de chapeau sur mesure, n'importe quel que soit le goût de l'acheteur.

Les prix pour les personnes qui désireront prendre un abonnement, seront selon les qualités.

La vente en gros est d'un grand avantage à MM. les marchands. Ils trouveront dans ledit établissement des chapeaux très bien confectionnés et d'un prix très modéré. Tout marchand qui aura déjà fait usage d'une douzaine de chapeaux, aura la facilité d'amortir les entrées au fur et à mesure qu'il en aura besoin au même prix de la douzaine.

(Nota.) Le nouveau chapeau imperméable peut résister à la pluie, la transpiration lui y est impénétrable.

26 oct—1m J. BENAZECH, 27, Toulouse.

ON demande à louer DOUZE NEGRES pour travailler jusqu'à la fin de la roulaison, sur une habitation à St-Jacques. S'adresser à AUGUSTIN & THIBAUT, No. 10, rue Conti. 28oct

Nègres—Nègres.

VENANT d'arriver et à vendre au No. 7, rue Moreau, 3me municipalité, un grand assortiment de beaux nègres de la Virginie, se composant de nègres de champs, domestiques de maison, et ouvriers. Le soussigné recevra des esclaves régulièrement pendant la saison.

26 oct—1m WM. F. TALBOTT.

MOUSSELINE IMPRIMEE—30 balles par 50 pièces chaque; mousseline imprimée largeur 36 pouces par 30 yardes, convenables pour le marché [illegible], à vendre par J. [illegible], 26oct 47, Chartres, au 1er.

LE soussigné offre à vendre à bas prix, les articles suivants:

10 quarts Madère.
20 do cognac ordinaire.
20 barils do do
10 quarts [illegible] do } [illegible] endommagé
10 quarts do de marque Dumas.
5 do do sup. Pinet Castillon
10 barils do do do
150 quarts Porto doux.
10 do Madère; 10 quarts Sherry.
10 barriques vin rouge de Bordeaux, vieux pour [illegible]
[illegible]

31oct F. LONGIS, 116, rue Royale

MARCHANDISES SECHES.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages de [illegible], New York, Philadelphie et Boston, un grand assortiment de marchandises convenables pour la saison, et parmi lesquelles se trouvent les articles suivants:

Indiennes françaises en couleur et dessins à la mode.
[illegible] bleu deuil et demi-deuil.
[illegible]
Alpagas unis et rayés, noirs et en couleurs.
Alpagas et étamines noires.
Soie d'Italie noire en simple et double largeur.
[illegible]
Cachemires d'Ecosse et mousseline de laine, dessins riches; mousseline de laine et barège pour deuil, mérinos noir et en couleur, français et anglais.
[illegible]
Velours à carreaux; satins noirs et façonnés, et cachemires pour gilets, velours de soie et coton noirs.
Serges soie et laine pour tailleurs.
Châles Indous, cachemires d'Ecosse, Thibet et mousseline de laine, châles de laine à raies, carreaux et [illegible].
[illegible]
Gants de soie et coton pour hommes et dames; [illegible]
Bas de coton blancs et noirs pour dames.
[illegible]
[illegible] à carreaux, noirs et jaunes; [illegible]
Casimirs de noirs, unis, satinés et façonnés.
[illegible] anglais et américains, en couleurs et noirs.
Tartans à carreaux et casimirs légers pour enfans.
Serges français et anglais noir et en couleur, de [illegible] pour paletots, tirelaine rouge et [illegible] pour tailleurs, gants de peau, noirs, blancs et en couleur, pour hommes [illegible]
[illegible]

Voyage d'agrément et Bal.
De la Nlle-Orléans à la Balise et retour.

L'élégant steam paquebot DUROC, capt. S. W. Daniel, partira de la Nlle-Orléans pour la Balize, s'arrêtant à toutes les plantations de la côte, jeudi 2 novembre à 10 heures.

Les passagers faisant ce voyage sont invités à être ponctuels, car le bateau partira à l'heure fixe. Prix du voyage et retour $5. Pour plus amples informations s'adresser à bord vis-à-vis la rue St Louis, ou à W. L. BURGESS & CO., 11, Front Levee.

N. B. Ce steamer recevra du fret comme d'habitude. 28 oct

Steamer des Indes Occidentales.

AVIS.—Le steamer anglais des Indes Occidentales, GREAT WESTERN, Chapman, de Southampton, arrivera à l'île aux Vaisseaux, le 31 courant et repartira le même jour pour Vera Cruz.

Les passagers (ainsi que les malles) pour le Mexique, seront transportés au steamer par le chemin de fer du Golfe du Mexique au débarcadère Proctor, et de là par le steamer auxiliaire à basse pression Bolivar, capitaine Kinney.

Prix du passage $3, et le même prix pour retourner en ville, pour les personnes désireuses de visiter l'île aux Vaisseaux et le steamer anglais.

La malle pour Tampico et Vera Cruz sera close à la poste à onze heures et demie A. M. le 30 courant.

Les passagers sont invités à se trouver à midi et demi au dépôt du chemin de fer du Golfe du Mexique, le lundi, 30 courant.

Pour se rendre à Vera-Cruz et à Tampico il faut se procurer un passeport au bureau du consul Mexicain, rue Bienville, No 27.

Pour plus amples informations, s'adresser (pendant l'absence de M. G. Musson) au bureau de A. Gordon, No 4, rue Front Levée.

Les lettres doivent être affranchies.

26 oct G. MUSSON, Contrôleur.

CHEAP CASH STORE.
Encoignure Bienville et Bourbon.

VENANT d'arriver par le navire Windsor Castle, du Havre,

6 malles madras, 1re qualité; 1 caisse mouchoirs batiste brodés et garnis de dentelles, avec un bel assortiment de cachemires, mousselines de laine et mérinos et ginghams, à vendre à au moins 10 p. 0/0 au dessous des prix de la ville. Le public est invité à venir visiter ce magasin avant d'acheter autre part. 29oct

Mort aux Rats, de Widmer.

☞ Cet article, le seul véritable, même poison certain pour les rats, il est préparé en boîte pour la ville et la campagne, et se conserve très bien.

Aussi—Mort aux Ravets, de Widmer.

Cette composition employée deux ou trois fois, détruit cet insecte désagréable.

A vendre au dépôt du Remède Magique, chez Dudley, 151, rue de Chartres, à la librairie, sous l'Hôtel St-Charles, et sous la [illegible] de Widmer, en ville. 17oct—3m

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il continuera en cette ville comme par le passé, les affaires de Commission générale, ainsi que les importations sous la raison [illegible]

19 oct—☞ M. G. DUVIVIER.

P. A. HEBRARD.
No 13, rue du Canal.

OFFRE à vendre, à bas prix, les articles suivants, reçus par les derniers arrivages:

Cotons Lowell 7/8, 4/4, do croisé, de Alabama extra fort 7/8 et 4/4, do écru 3/4, 7/8, 4/4, 6/4, 10/4 et 12/4, do do croisé; do blanc 3/4, 7/8, 4/4, 5/4, 10/4 et 12/4, do do ployé toile, do do croisé, [illegible] camlet Jeans, Lamartine; [illegible] très forte, do française bleue unie et [illegible] rayées pour robes bon teint, [illegible] Kerseys Washington, Glascow, [illegible] New-Port; do blanc, Linseys à carreaux, [illegible] do bleu et orange, do anglaise, [illegible] percale noire, do couleur, [illegible]

[illegible]

DEMANDE.—On demande à acheter ou à louer [illegible] CUISINIERS, entendant parfaitement [illegible] No 70, rue des Magasins. 16 oct—12

AUX AMATEURS DE LA BONNE CHERE.
RESTAURANT.
Rue de la Douane, entre les Chartres et l'Allée de la Bourse.

LE soussigné informe ses amis et le public, que le 1er novembre, il ouvrira rue de la Douane, le Restaurant du Commerce. [illegible] la chère, toujours bien garnie, [illegible]

18oct—[illegible] MESSONIER.

M. DUFFAU a l'honneur d'informer le public qu'il tient écurie au No. 118, rue Bourbon (établissement appartenant autrefois à M. Brown) où il prendra des chevaux en pension et louera des voitures. On trouve chez lui des chevaux, voitures, [illegible] à des prix modérés. Il achète et vend des chevaux.

Le Sieur DUFFAU continue à exercer au No. 141, rue Bourgogne, sa profession de vétérinaire et maréchal ferrant. 15oct—3m

AIMEZ VOUS LA BONNE BIERE?
Venez chez J. FELS, 220, rue Royale. 24 oct—30

LA SESSION d'hiver commencera le 1er octobre dans l'institution de jeunes demoiselles, dirigée par Mme VAN ROOTEN. Un local vaste et bien aéré, des soins de mère prodigués aux jeunes pensionnaires, une méthode d'enseignement tout à la fois savante et simple, des professeurs choisis, une vigilance éclairée et constante de la part de la directrice du cours [illegible], ont déjà valu à cette maison [illegible] pour les progrès rapides des élèves [illegible]

Rue du Camp, encoignure Camp et Delord. 25 sept—3m

AVIS est donné par le présent que le certificat No [illegible], daté le 11 octobre 1841, au nom de [illegible], pour [illegible] actions du fond capital du Steam Cotton Press Company, a été perdu ou égaré et qu'application a été faite pour en obtenir un nouveau. [illegible]

LE soussigné, [illegible] marine des Etats-Unis, [illegible] propositions au bureau 26, rue du Camp, jusqu'au 7 novembre prochain, [illegible] dans les environs de la ville de la Nouvelle Orléans.

L'endroit de terrain requis peut être moindre de DIX ARPENTS de superficie ayant QUATRE CENTS pieds face au Mississipi.

[illegible] Etats-Unis.
31 oct [illegible] BENNETT, Agent maritime.

CAFE CONTI,
TENU PAR J. N. LONGHI,
No. 25, rue Conti, entre Chartres et Levée.
Salon de Société, Billard, Café, Chocolat, etc., etc. NOUVELLE-ORLEANS.
23 oct—1m

J. M. [illegible], Avocat et Commissaire Pour la Louisiane, Mobile, Alabama. 5 juin—1an

[illegible]

VOLUNTARIOS [illegible] DE LA [illegible]

La Compañia [illegible] uniformada, [illegible] se reunirá [illegible] el miercoles 1ro [illegible] á las 3 1/2 de la [illegible] para dirigirse al Cementerio, [illegible] tributar el devido homenaje [illegible] de los compañeros de armas. [illegible]

De orden del capitan.
octub. 31. CAYETANO PACHE, Sarg. 1ro.

Grenadiers Gardes d'Orléans.
ATTENTION.
Séance de jeudi 19 octobre 1848.

RESOLU que les membres composant la Compagnie, et qui n'ont pas encore signé les nouveaux règlements, sont priés de passer chez le sergent-major F. J. [illegible], rue Conti, entre Bourbon et Royale, et se conformer à [illegible]

Résolu [illegible]

Par ordre [illegible]

[illegible]